

Santé

Mutuelle, et si vous changiez pour IRP AUTO !

Vous recherchez une mutuelle adaptée à vos besoins ? Découvrez 3 bonnes raisons de choisir IRP AUTO.

1 Simplifier votre gestion

Choisir IRP AUTO, c'est opter pour une gestion simplifiée de votre protection sociale :

- adhésion santé,
- suivi des arrêts de travail et des paiements,
- délégation de gestion à votre comptable, etc.

Autant de prestations qui vous font gagner un temps précieux !

2 Bénéficiaire de services innovants pour vos salariés

Adhérer à IRP AUTO, c'est bénéficier de services innovants et gratuits. Ils sont disponibles sur le Compte personnel de vos salariés et sur l'application mobile IRP AUTO Santé.



3 Renforcer l'attractivité de votre entreprise

Vous pouvez à tout moment augmenter la prise en charge des frais de santé de vos salariés grâce à l'un des renforts collectifs. Ce choix peut faire LA différence pour augmenter l'attractivité de votre entreprise et fidéliser vos salariés.



Pour simuler gratuitement votre contrat santé, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



Services

Connaissez-vous le recours contre tiers ?

Collision sur la route, agression physique, chute sur le sol glissant d'un magasin, etc. sont des accidents causés par un tiers qui peuvent générer des frais de santé. Dans ces situations, invitez vos salariés à prévenir leur caisse d'assurance maladie et IRP AUTO¹.



■ Pourquoi déclarer l'événement ?

Déclarer un accident causé par un tiers permet à IRP AUTO de se mettre en relation avec l'assureur de la personne responsable, et ainsi obtenir le remboursement des sommes versées pour soigner ou indemniser la victime. Déclarer son accident est donc un geste simple qui contribue à l'équilibre financier de votre mutuelle.

■ Aucun impact sur la prise en charge

Les frais de santé ou de prévoyance sont pris en charge par IRP AUTO comme prévu dans le contrat de votre entreprise. Le recours contre tiers n'a aucune incidence sur le montant ni le délai des remboursements ou prestations.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



¹ Si vous êtes bénéficiaire d'un contrat de mutuelle ou de prévoyance IRP AUTO.

Suivez-nous sur [LinkedIn](#)